



---

<b>V. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DES PARTIES PRENANTES SUR LES MANIFESTATIONS ORGANISÉES POUR EXAMINER ET/OU DIFFUSER LES PRINCIPES CSA-IRA .....</b>	<b>18</b>
A. Métadonnées sur les caractéristiques des contributions reçues .....	18
B. Principaux enseignements tirés de l'expérience acquise lors des manifestations organisées sur les Principes CSA-IRA– aux niveaux mondial/régional/national .....	22
<b>VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>22</b>
Annexe 1: Contributions documentant l'utilisation de Principes CSA-IRA à différents niveaux ....	24

## I. RÉSUMÉ

1. Les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (Principes CSA-IRA) ont été approuvés par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) en 2014. Il s'agit d'un ensemble complet de dix principes interconnectés et complémentaires à appliquer pour promouvoir un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires qui contribue à la sécurité alimentaire et à la nutrition, soutenant ainsi la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale.
2. Le secrétariat du CSA a lancé deux appels à l'intention de ses parties prenantes pour qu'elles fassent part de leur expérience d'utilisation des Principes CSA-IRA ainsi que des résultats des manifestations qu'elles ont organisées en vue de les examiner, respectivement. Les contributions reçues éclaireront la Manifestation thématique mondiale (MTM) du CSA qui aura lieu à sa cinquantième session afin de dresser un bilan de la prise en compte des Principes CSA-IRA. Cinquante-cinq contributions ont fourni des informations pertinentes et complètes et ont été utilisées pour compiler les données d'analyse présentées dans le présent rapport.
3. Quarante-deux des contributions reçues rendent compte d'expériences individuelles sur l'utilisation et l'application des Principes CSA-IRA. Sept contributions ont été soumises par des organisations de la société civile, quatre par des gouvernements, quatre par des organismes des Nations Unies, quatre par le secteur privé et deux par des universités. Dix contributions en tout ont été soumises *conjointement* par plusieurs groupes (voir chapitre IV. a) et 11 par «d'autres» groupes (voir chapitre IV. a). Treize d'entre elles font état des résultats des manifestations multipartites organisées par les parties prenantes pour examiner l'utilisation et l'application des Principes CSA-IRA.
4. Les contributions ont mis en avant le fait que les dix Principes CSA-IRA étaient pertinents et utiles pour les travaux menés par les différentes parties prenantes. Elles ont décrit la manière dont ils étaient utilisés et la mesure dans laquelle leurs expériences étaient conformes à ces Principes, cela dans un grand nombre de situations où les contextes, les besoins et les priorités n'étaient pas les mêmes.
5. Les contributions ont énoncé plusieurs bonnes pratiques qui ont contribué à une utilisation fructueuse des principes CSA-IRA, notamment la participation de tous les acteurs à tous les niveaux à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des activités, les Principes CSA-IRA étant contextualisés et adaptés à des contextes spécifiques. Cela a nécessité un dialogue ouvert, transparent et constant y compris l'instauration de partenariats avec les institutions clés, pour coordonner tous les acteurs, notamment les jeunes et les femmes, à tous les niveaux et dans tous les secteurs, avec des responsabilités respectives bien définies et l'obligation de rendre compte de la réalisation des objectifs communs convenus.
6. Plusieurs recommandations ont mis en avant l'importance d'un environnement politique porteur concrétisé par des stratégies nationales et régionales de lutte contre la faim et la malnutrition à tous les niveaux. Les parties prenantes ont souligné la nécessité de l'engagement et du soutien actifs des organismes des Nations Unies, du monde universitaire et d'autres organismes techniques en vue de diffuser, traduire et adapter les Principes CSA-IRA au moyen d'ateliers techniques et d'outils pratiques, afin d'élaborer et d'orienter les politiques et les programmes et de faciliter l'intégration de ces Principes dans les cadres législatifs nationaux, régionaux et mondiaux. Enfin, les parties prenantes ont recommandé de suivre régulièrement l'utilisation qui est faite des Principes CSA-IRA et des autres produits du CSA pour mesurer les progrès accomplis dans la concrétisation de sa vision, qui est d'éliminer la faim et d'assurer la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous.
7. Le rapport se fonde sur des contributions volontaires qui rendent compte des expériences liées à l'utilisation des Principes CSA-IRA. Il ne fournit pas de données de base pour assurer un suivi à l'avenir, mais il établit une référence en présentant des informations sur les activités en cours, les

activités prévues, les lieux et les personnes. Il est conforme au rôle du CSA consistant à promouvoir la responsabilité et la mise en commun des bonnes pratiques.

## II. CONTEXTE

### Contexte et justification

8. L'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires est essentiel pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et favoriser la réalisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Il est nécessaire d'accroître considérablement les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires pour améliorer les quatre dimensions de la sécurité alimentaire et de la nutrition: la disponibilité, l'accès, l'utilisation et la stabilité, outre les deux nouvelles dimensions que sont l'agencéité et la durabilité, lesquelles sont de plus en plus évoquées dans la littérature scientifique<sup>1</sup>.

9. Dans le but d'offrir des orientations en matière de politique générale et une vision commune des difficultés rencontrées par toutes les parties prenantes – gouvernements, organisations internationales, investisseurs et autres – afin que les investissements agricoles puissent avoir un impact positif sur la sécurité alimentaire et la nutrition, le Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) a décidé à sa trente-sixième session, tenue en octobre 2012<sup>2</sup>, d'engager un processus inclusif pour l'élaboration de principes pour un investissement responsable dans l'agriculture, lequel tiendrait compte de l'ensemble des acteurs et types d'investissements possibles dans le secteur agricole.

10. Alors que le processus d'élaboration des politiques relatives aux Principes CSA-IRA avait pour objectif d'accorder l'attention voulue aux cadres directeurs y relatifs en vigueur<sup>3</sup>, le Comité a *«demandé instamment la reconnaissance explicite de l'investissement favorable aux petits exploitants comme critère permettant de définir un investissement responsable des entreprises dans l'agriculture»*<sup>4</sup> et que les principes portent sur tous les types d'investissement dans les chaînes de valeur agricoles et les systèmes alimentaires, y compris ceux réalisés par, pour et avec de petits exploitants, ainsi que ceux effectués dans les domaines de la recherche, de la vulgarisation et du transfert de technologies agricoles, y compris les investissements extérieurs et intérieurs, publics et privés et de petite, moyenne et grande envergure. Dans le contexte de ce processus, la reconnaissance effective du rôle déterminant des agriculteurs en tant que principaux contributeurs à la sécurité alimentaire et à la nutrition et investisseurs dans le secteur agricole sert de cadre conceptuel, d'où la nécessité de garantir et de renforcer leurs capacités.

### Processus d'élaboration des Principes CSA-IRA

11. Les Principes pour un investissement agricole responsable ont été élaborés en deux ans, d'octobre 2012 à octobre 2014, par un Groupe de travail à composition non limitée et adoptés par le CSA à sa quarante et unième session en octobre 2014, dans le cadre d'une approche multipartite, globale et fondée sur le consensus qui favorise l'appropriation et l'application des Principes au niveau mondial. Ce processus a bénéficié de la participation et de l'appui technique des trois organismes des Nations Unies ayant leur siège à Rome, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et

<sup>1</sup> Groupe d'experts de haut niveau sur la sécurité alimentaire et la nutrition du Comité de la sécurité alimentaire mondiale [Rapport n° 15 – Sécurité alimentaire et nutrition: énoncé d'une vision globale à l'horizon 2030](#).

<sup>2</sup> CSA 39, [Programme de travail pluriannuel et classement par ordre de priorité des activités du CSA](#).

<sup>3</sup> En particulier, les *Principes de 2010 pour un investissement Agricole responsable qui respecte les droits, les moyens d'existence et les ressources (IRA)*, élaborés par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole (FIDA), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et la Banque mondiale, lesquels s'appuient eux-mêmes sur les Directives volontaires du CSA à l'appui de la [concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale](#) ainsi que sur les Directives volontaires du CSA pour une [gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale](#).

<sup>4</sup> On trouvera de plus amples informations dans le document [CFS 2012/39/6](#).

l'agriculture (FAO), le Fonds international pour le développement agricole (FIDA) et le Programme alimentaire mondial (PAM)<sup>5</sup> ainsi que de gouvernements, d'autres organismes des Nations Unies, d'organisations de la société civile, d'organisations non gouvernementales, d'instituts internationaux de recherche agronomique, d'associations du secteur privé, de fondations philanthropiques privées et d'institutions financières internationales et régionales.

12. Le CSA-IRA s'applique aux éléments fondamentaux de ce qui constitue l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, identifie les parties prenantes clés et leurs rôles et responsabilités respectifs dans ces domaines, donne un cadre pour guider les actions de toutes les parties prenantes concernées par l'agriculture et les systèmes alimentaires en définissant des Principes qui puissent favoriser un investissement responsable essentiel, renforcer les moyens d'existence, protéger contre les risques qui pèsent sur la sécurité alimentaire et la nutrition et les atténuer.

### **Manifestations thématiques mondiales autour du CSA-IRA**

13. À sa quarante-quatrième session en 2017, le CSA a décidé d'organiser tous les deux ans des manifestations thématiques mondiales (MTM) en séance plénière pour mettre en commun des expériences et dresser le bilan de l'utilisation et de l'application de ses principaux produits en rapport avec les politiques. Une MTM sur les *investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires* a donc été prévue pour octobre 2022 à l'occasion de la cinquantième session du CSA.

14. Les objectifs des MTM conformément à leur cadre de référence<sup>6</sup> approuvé par le Comité en 2016, sont les suivants:

- mettre en commun les expériences et les bonnes pratiques relatives à l'application des décisions et recommandations du CSA au travers de manifestations nationales, régionales et mondiales;
- encourager l'adoption, l'adaptation et la diffusion des bonnes pratiques et des enseignements tirés de l'expérience acquise dans la mise en œuvre des directives du CSA en matière de politique générale;
- suivre les progrès accomplis (tant sur le plan qualitatif que sur le plan quantitatif) dans la mise en œuvre des produits du CSA aux niveaux national, régional et mondial;
- tirer des enseignements afin d'améliorer la pertinence et l'efficacité des travaux du CSA, y compris au service de la réalisation d'objectifs nationaux en matière de sécurité alimentaire et de nutrition;
- mieux faire connaître et comprendre le CSA et ses directives de politique générale approuvées.

15. Le Cadre de référence recommande d'organiser des manifestations qui soient appropriées par les pays, participatives et inclusives (associant l'ensemble des parties prenantes concernées par la sécurité alimentaire et la nutrition, en particulier les communautés vulnérables et en situation d'insécurité alimentaire). Il invite à collaborer avec les plateformes et mécanismes de coordination existants de type CSA et à présenter conjointement les résultats des manifestations en consultation avec tous les groupes de parties prenantes qui y participent. L'approche recommandée est conforme aux Principes définis dans le [Cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition](#) du CSA (dernière mise à jour GSF, 2021).

---

<sup>5</sup> On trouvera de plus amples informations sur les sites: [FAO](#), [FIDA](#) et [PAM](#).

<sup>6</sup> On trouvera de plus amples informations dans le document [CFS 2016/43/7](#).

16. Le Cadre de référence précise que les pratiques doivent être conformes, s'il y a lieu, aux valeurs mises en avant par le CSA, notamment:

- **Ouverture et participation:** tous les principaux acteurs ont participé aux processus de prise de décisions liés à la pratique, y compris tous ceux qui étaient concernés par les décisions ou pourraient l'être.
- **Analyse factuelle:** la contribution de la pratique à la réalisation des objectifs des produits du CSA a été analysée en termes d'efficacité, sur la base de données indépendantes.
- **Durabilité environnementale, économique et sociale:** la pratique a contribué à la réalisation d'objectifs spécifiques, sans compromettre la possibilité de répondre aux besoins qui pourraient surgir à l'avenir.
- **Égalité des sexes:** la pratique a permis de promouvoir l'égalité des droits et la participation des femmes et des hommes, ainsi que de combattre les inégalités fondées sur les genres.
- **Attention particulière aux populations et aux groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés:** la pratique a été bénéfique pour les populations et les groupes les plus vulnérables et les plus marginalisés.
- **Approche multisectorielle:** tous les principaux secteurs pertinents ont été consultés et ont participé à la mise en œuvre.
- **Résilience des moyens de subsistance:** la pratique a contribué à la mise en place de moyens de subsistance résilients pour que les ménages et les communautés résistent aux chocs et aux crises, y compris ceux liés aux changements climatiques.

17. Dans le cadre des préparatifs de sa cinquantième session en octobre 2022, le CSA a lancé, entre septembre 2021 et avril 2022, un appel à contributions à toutes les parties prenantes du CSA s'agissant de l'adoption et de l'adaptation des Principes CSA-IRA afin de contribuer à la préparation de la MTM y relative, garantissant un examen complet, inclusif et transparent de toutes les activités liées à la mise en œuvre de ces Principes. Voir sections IV et V pour les contributions reçues.

18. L'appel à contributions a invité les parties prenantes à:

- faire état des enseignements tirés des *expériences individuelles* de l'application des Principes CSA-IRA par un groupe de parties prenantes (par exemple un État Membre, des organismes de la société civile ou du secteur privé); et/ou
- mettre en commun les résultats des *manifestations* multipartites organisées aux niveaux national, régional et mondial pour débattre des leçons tirées de l'expérience et des bonnes pratiques en ce qui concerne l'application des Principes CSA-IRA.

19. Le présent rapport résume les contributions reçues des parties prenantes. Il sera mis à la disposition des délégués qui assisteront à la MTM à la cinquantième session du CSA. Il expose les expériences d'utilisation, d'adaptation et d'application des Principes CSA-IRA, les principaux catalyseurs, les obstacles et les difficultés rencontrés, les résultats obtenus, les bonnes pratiques à partager avec les parties prenantes du CSA et les utilisations futures prévues de ces Principes.

### III. ÉVOLUTION DU CONTEXTE DEPUIS 2014

20. Il faudra considérablement accroître la quantité et la qualité des investissements dans l'alimentation et l'agriculture pour assurer la sécurité alimentaire et la nutrition, améliorer la sécurité sanitaire des aliments, stimuler la croissance et les débouchés économiques et contribuer à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

21. Les Principes CSA-IRA servent de cadre à l'élaboration des politiques et permettent d'orienter les décideurs et toutes les parties prenantes concernées par l'agriculture et les systèmes alimentaires afin de faire progresser la sécurité alimentaire et la nutrition dans le monde.

22. Depuis leur adoption en octobre 2014, plusieurs directives, rapports et initiatives clés ont été élaborés par d'autres parties prenantes, lesquels étaient axés sur les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et apportaient de nouveaux éléments à partir de perspectives et d'angles différents devant être pris en compte dans ce contexte<sup>7</sup>. Par exemple, du fait de l'augmentation de la fréquence et des effets des crises environnementales, sanitaires et sociales, de l'aggravation des inégalités, le concept d'investissement durable et responsable évolue rapidement et les prestataires de services financiers commencent à mettre au point des approches et des méthodes tenant compte des questions d'environnement, de durabilité et de gouvernance dans les scénarios de gestion et la prise de décision.

23. En 2015, un *document d'orientation sur des Principes d'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires*<sup>8</sup> a été élaboré par le Transnational Institute (TNI), mettant en avant la position du Mécanisme de la société civile et des peuples autochtones (MSCPA) sur l'adoption des Principes CSA-IRA. Reconnaisant la valeur ajoutée du CSA en tant que plateforme légitime pour définir un même ensemble de normes relatives à l'investissement, élaborées sous l'angle de la sécurité alimentaire et ancrées dans une approche fondée sur les droits de l'homme, ils ont également fait observer que, du fait du processus de négociation, les principes relatifs aux droits de l'homme se retrouvaient associés aux règles applicables au commerce et aux investissements internationaux, les petits exploitants étaient regroupés avec les grands exploitants et le rôle clé de l'État, bien que mentionné, était restreint du fait d'une formulation floue.

24. En 2015, la FAO a constitué une équipe spécifiquement chargée d'appuyer l'application des Principes CSA-IRA en mettant particulièrement l'accent sur les objectifs fonctionnels de développement des capacités, de sensibilisation et de renforcement des partenariats de l'Organisation. En 2016, l'Équipe chargée de l'investissement responsable dans l'agriculture qui fait partie de la Division des partenariats et de la collaboration au sein du système des Nations Unies (PSU) a lancé un programme cadre intitulé «Soutenir les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires». Depuis, cette Équipe a apporté un appui à 26 pays dans l'application des Principes CSA-IRA.

25. En 2016, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a lancé un *Programme cadre* axé sur les besoins<sup>9</sup> pour accroître les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires afin de relever les défis mondiaux constituant à assurer la sécurité alimentaire et à lutter contre la faim, notamment dans les pays à faible revenu. Ce programme s'appuie sur les instruments disponibles – notamment les Principe CSA-IRA et les *Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale*<sup>10</sup> et prévoit un appui pour la mise en œuvre de ces outils du CSA. Conformément aux Principes CSA-IRA, la FAO est consciente qu'augmenter les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires est une responsabilité collective de l'ensemble des parties prenantes et exige qu'elles s'engagent plus étroitement. À cet effet, elle a organisé plusieurs manifestations multipartites consacrées au renforcement des capacités<sup>11</sup> entre 2015 et 2017 afin de mieux sensibiliser, d'accroître la participation de plusieurs parties prenantes clés et de commencer à recenser les besoins en matière de renforcement des capacités aux niveaux mondial et régional afin d'identifier ceux de toutes les parties prenantes concernées par le Programme-cadre ainsi que leurs priorités.

---

<sup>7</sup> 2018. [UNCTAD's reform package for the International Investment Regime](#). (Réforme du régime des accords internationaux d'investissement de la CNUCED).

<sup>8</sup> 2015. TNI. [Policy brief on Principles on Responsible Investment in Agriculture and Food Systems](#).

<sup>9</sup> 2016, FAO. [Programme cadre - soutenir les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires](#).

<sup>10</sup> 2012, CSA. [Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts](#).

<sup>11</sup> Pour de plus amples informations voir: [Vue d'ensemble du Programme-cadre de la FAO](#).

26. Au cours de la même année, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la FAO ont publié le *Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables*<sup>12</sup> afin d'aider les entreprises à respecter les normes pour une conduite professionnelle responsable et à faire preuve de toute la diligence nécessaire dans les filières agricoles afin de garantir que leurs activités contribuent au développement durable. Ce Guide a pour but de prévenir les risques de répercussions néfastes pour l'environnement, la société et les droits de l'homme, et tient compte des normes en vigueur concernant la conduite responsable des entreprises dans les filières agricoles, y compris les Principes CSA-IRA et les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers.

27. En 2018, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a lancé l'initiative *SDG Impact: Investment Solutions for Global Impact* afin d'aider les investisseurs et les entreprises à gérer leurs activités de manière plus durable et à contribuer efficacement au développement durable et aux objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD). Elle s'articule autour de trois piliers – facilitation, intelligence (et cartographie) et gestion (et application de normes). Les manifestations organisées en faveur de la réalisation des ODD ont contribué à mettre au point des cartes des investisseurs pour les ODD définissant des possibilités d'investissement viable pour le secteur privé afin de créer des normes sociales, environnementales et économiques positives. Les *normes du PNUD* sont des normes relatives à la prise de décision, et non pas des normes relatives à la performance et à l'établissement de rapports et ont pour objectifs d'aider les organisations à fonctionner de manière responsable et durable et à contribuer positivement au développement durable et à la réalisation des ODD dans leurs processus organisationnels, leurs cadres d'investissement et leurs pratiques décisionnelles, en utilisant pour ce faire un même langage et une approche commune.

28. En octobre 2018, les Ministres de l'agriculture et des forêts de l'ASEAN ont officiellement adopté leurs Directives IRA<sup>13</sup> axées sur la promotion des investissements responsables dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et des forêts de la région de l'ASEAN. Élaborées dans le cadre d'un processus inclusif et multipartites, elles se fondent sur les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (CSA-IRA), et ont pour objectif prioritaire de contribuer au développement économique régional, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, à la sécurité sanitaire des aliments et au partage équitable des bénéfices ainsi qu'à une utilisation durable des ressources naturelles.

29. En 2018, la Commission européenne (UE) a lancé la nouvelle Alliance Afrique-Europe pour un investissement et des emplois durables<sup>14</sup> afin de stimuler les investissements publics et privés dans les pays d'Afrique, notamment dans le secteur agricole et à l'intention des organisations d'agriculteurs. L'UE s'est montrée déterminée à utiliser et à appliquer les Principes CSA-IRA ainsi que les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers et a aidé les pays à mettre au point des guides techniques pour faciliter l'utilisation et l'application de ces outils politiques.

30. Deux ans plus tôt, en 2020, la FAO et l'Institut international du développement durable (IIDD), avec l'appui du Ministère fédéral allemand de l'alimentation et de l'agriculture, avait publié un Guide pratique à l'intention des parlementaires sur les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires<sup>15</sup>. Ce Guide a pour but d'informer les parlementaires et les conseillers, et de constituer une source d'inspiration pour *accélérer l'intégration des Principes CSA-IRA dans les programmes publics, le processus d'élaboration des lois et aux fins de l'approbation des budgets et du contrôle des politiques*. Il souligne également que même si depuis leur adoption les Principes CSA-IRA sont devenus des références pour concevoir et réaliser des investissements agricoles responsables afin de parvenir au développement durable, des politiques, des

---

<sup>12</sup> 2016. OCDE-FAO. [Guide pour des filières agricoles responsables](#).

<sup>13</sup> 2018. [ASEAN RAI Guidelines](#).

<sup>14</sup> 2018. [EU External Investment Plan \(EIP\)](#) (Plan d'investissement extérieur de l'UE [PIE]).

<sup>15</sup> 2020. FAO et IISD. [Guide pratique à l'intention des parlementaires et des conseillers parlementaires](#).



cadres juridiques et des mesures d'incitation transparentes et stables demeurent essentiels aux niveaux national et régional pour renforcer encore ces Principes<sup>16</sup>.

31. En 2020 également, le réseau Principes pour l'investissement responsable (PRI) soutenu par les Nations Unies a publié un rapport intitulé «[Investing with SDG outcomes](#)» offrant aux signataires un nouveau cadre de haut niveau pour une prise de décisions conforme aux ODD par les investisseurs. Le rapport explique comment les investisseurs influent sur les réponses tant positives que négatives aux problèmes mondiaux pressants tels que les violations des droits de l'homme, les changements climatiques et les inégalités sociales, et fait valoir que les investisseurs peuvent dépasser les questions financières, matérielles, environnementales, sociales et de gouvernance et envisager d'aborder les questions sociétales et environnementales de manière globale dans leurs stratégies d'investissement et d'élargir leur collaboration en vue de soutenir la réalisation des ODD, d'ici à 2030<sup>17</sup>.

32. Étant donné qu'il reste moins de huit ans pour réaliser les objectifs du Programme 2030, il est clair qu'il faut considérablement accroître les divers investissements dans l'agriculture, les systèmes alimentaires et le développement rural pour y parvenir.

33. Toutes ces initiatives, directives, manifestations, ateliers de renforcement des capacités et de sensibilisation soulignent le rôle déterminant de l'investissement responsable dans la sécurité alimentaire et la nutrition au niveau mondial. Sans des investissements responsables et positifs dans ces domaines, il sera impossible de satisfaire aux quatre dimensions de la sécurité alimentaire et de la nutrition, à savoir disponibilité, accès, stabilité et utilisation des aliments et, par conséquent, de renforcer la sécurité alimentaire et la nutrition.

34. Alors que tous les travaux menés par les différentes parties prenantes dans ce domaine thématique montrent que les Principes CSA-IRA sont et demeurent un outil essentiel pour soutenir les décideurs politiques dans la définition et l'exécution des plans d'investissements agricoles, ils prouvent également que ces Principes doivent être contextualisés et adaptés pour tenir compte des réalités, des priorités et des besoins locaux.

35. Leur application exige une participation renforcée de tous les acteurs concernés par la sécurité alimentaire et la nutrition, y compris pour fournir un appui aux petits producteurs alimentaires et aux travailleurs de ce secteur en renforçant leur collaboration aux processus de planification et de prise de décisions pour ce qui est des investissements agricoles ainsi que de l'utilisation et la gestion des terres et des ressources.

#### **IV. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DES PARTIES PRENANTES SUR L'UTILISATION ET L'APPLICATION DES PRINCIPES CSA-IRA**

##### **A. Métadonnées sur les caractéristiques des contributions reçues (groupes concernés – aux niveaux mondial/régional/national etc.)**

36. Au total, 60 contributions ont été reçues en réponse aux deux appels. Cinquante-cinq d'entre elles contenaient des informations complètes et pertinentes (soumises à l'aide du formulaire requis) et ont été utilisées pour compiler les données de l'analyse présentée dans ce rapport. Treize de ces contributions présentent les résultats des manifestations multipartites organisées pour débattre de

---

<sup>16</sup> Pour de plus amples informations, voir: 1) 2021. FAO-CCSI. [Guide sur les incitations à l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires](#); 2) [Cours de formation en ligne de la FAO sur l'investissement responsable dans l'agriculture](#).

<sup>17</sup> 2021. FAO. [Notes d'orientation: Droit à l'alimentation et investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires](#); 2021. FAO. [Liens entre les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et les objectifs de développement durable](#).

l'utilisation et de l'application des Principes CSA-IRA. La liste des contributions figure à l'**annexe 1**. La synthèse des manifestations est reproduite au **chapitre V**.

37. Sur les 42 contributions, 27 documentent des expériences individuelles nationales de l'utilisation et de l'application du CSA-IRA, dix des expériences régionales et cinq des expériences mondiales. Toutes les contributions reçues sont disponibles sur la [page web](#) de la cinquantième session du CSA dans la langue d'origine.

38. La région la plus représentée dans les expériences nationales et régionales a été l'Afrique avec un total de 16 contributions, suivie de l'Amérique latine et des Caraïbes avec 14 contributions, de l'Asie et du Pacifique avec six contributions puis de l'Europe et de l'Asie centrale avec une contribution.

39. Sept contributions ont été reçues de la société civile, quatre de gouvernements, quatre d'organismes des Nations Unies, quatre du secteur privé et deux d'universités. Dix contributions en tout ont été soumises conjointement par plusieurs groupes, à savoir: quatre par des organismes de la société civile et des universités, deux par des gouvernements et des universités, deux par des organisations de la société civile et des Nations Unies, une contribution a été soumise conjointement par un organisme des Nations Unies, une université, un donateur et un «autre organisme» (Comité national suisse de la FAO) et une contribution a été soumise conjointement par des organismes de la société civile, du secteur privé et des universités.

40. Onze contributions ont été reçues «d'autres» groupes, notamment: sept de l'IISD, une du Parlement latino-américain (Parlatino), une du Front parlementaire contre la faim, une de la Coalition internationale pour l'accès à la terre et une de l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est (Parlement).

## **B. Principes les plus fréquemment mentionnés**

41. Les dix Principes CSA-IRA sont tous essentiels à une bonne mise en œuvre du cadre CSA-IRA et les contributions ont confirmé qu'ils étaient tous extrêmement efficaces pour encourager les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires. Cependant, certains ont été plus souvent mentionnés que d'autres dans les contributions, ce qui signifie qu'ils ont bénéficié d'une plus grande attention dans des situations spécifiques, le cas échéant. Même si un grand nombre de contributions indiquent une utilisation de la plupart des Principes, des efforts supplémentaires devraient être faits pour continuer d'encourager les acteurs à tous les appliquer, car ils sont interconnectés et complémentaires.

42. Les Principes les plus fréquemment mentionnés sont le Principe 1 «Contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition», cité dans 44 contributions, suivi du Principe 2 «Contribuer à un développement économique durable et inclusif et à l'éradication de la pauvreté» évoqué dans 43 contributions (voir tableau 1).

**Tableau 1: Principes les plus fréquemment mentionnés**

Les dix Principes CSA-IRA	Nombre de fois que chaque Principe a été mentionné
<i>Principe 1:</i> Contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition	44
<i>Principe 2:</i> Contribuer à un développement économique durable et inclusif et à l'éradication de la pauvreté	43
<i>Principe 3:</i> Favoriser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes	32
<i>Principe 4:</i> Faire participer les jeunes et renforcer leur autonomie	32
<i>Principe 5:</i> Respecter les régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts et l'accès à l'eau	33
<i>Principe 6:</i> Conserver et gérer de manière durable les ressources naturelles, renforcer la résilience et réduire les risques de catastrophes	32
<i>Principe 7:</i> Respecter le patrimoine culturel et le savoir traditionnel et favoriser la diversité et l'innovation	19
<i>Principe 8:</i> Promouvoir une agriculture et des systèmes alimentaires sûrs et sains	29
<i>Principe 9:</i> Intégrer des structures de gouvernance, des procédures et des mécanismes de recours qui soient inclusifs et transparents	29
<i>Principe 10:</i> Évaluer les incidences et y remédier, et favoriser l'obligation de rendre compte	29

Note: Le tableau comprend également les principes mentionnés dans les contributions partageant les résultats des manifestations multipartites organisées pour examiner l'utilisation des CSA-IRA et la plupart des contributions ont mentionné plus d'un principe.

### C. Résultats qualitatifs communiqués – de quelle manière les Principes CSA-IRA ont-ils été utilisés et quels sont ceux qui ont été considérés comme les plus utiles

43. Les expériences exposées dans les contributions avaient plusieurs objectifs et ont montré que les Principes CSA-IRA étaient appliqués de différentes manières:

- **Sensibilisation** – De nombreuses activités de sensibilisation ont été organisées, y compris des petites et grandes manifestations ainsi que des activités de diffusion d'informations telles que campagnes d'informations, ateliers, séminaires, débats et consultations de groupes techniques, réunions-débats, plateformes, publications et notes d'orientation.

*Exemples de résultats qualitatifs:* Plus de 1 000 parlementaires de la région de la CEDEAO ont suivi des formations à l'utilisation des Principes CSA-IRA, notamment du Principe 3 «Promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes».

Plus de 100 parlementaires et leurs conseillers de la région de l'Amérique latine ont reçu une formation pour leur permettre de mieux appréhender les bases et la portée des Principes IRA.

- **Renforcement des capacités** – De nombreuses formations et activités ont été recensées, soutenues par des gouvernements, des organisations des Nations Unies – en particulier la FAO – des OSC<sup>18</sup> et des institutions spécialisées et instituts internationaux tels que l'IISD. Par exemple la mise en place de formations et d'ateliers, le renforcement de la sensibilisation et la mise au point d'outils techniques<sup>19</sup>, le partage d'expériences et de bonnes pratiques, les dialogues entre pairs ont été mis en avant et ont permis aux:
  - responsables gouvernementaux, parlementaires et autres acteurs clés de l'élaboration des politiques de créer plus facilement des environnements juridiques et politiques intégrant les Principes IRA en fonction des besoins et de réformer leur législation en matière d'agriculture sous contrat<sup>20</sup>;
  - jeunes entrepreneurs, femmes rurales et autres parties prenantes de plaider en faveur d'un investissement responsable dans l'agriculture et d'agir pour peser sur les politiques menées pour soutenir leurs moyens de subsistance et leurs économies.

Dans la plupart des cas, des activités de renforcement des capacités ont été organisées conjointement avec des activités de sensibilisation.

*Exemples de résultats qualitatifs:* dans 11 pays d'Afrique une série d'ateliers multipartites de renforcement des capacités ont été organisés par la FAO<sup>21</sup> à l'intention de plus de 125 représentants de gouvernements, d'organisations de jeunes, d'ONG et d'organismes du secteur privé afin d'améliorer les capacités d'application des Principes CSA-IRA. En outre, des participants ont été formés pour devenir des agents du changement.

Au Malawi, dans le cadre d'ateliers nationaux (organisés par l'IIDD, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe [COMESA] et la FAO) près de 40 représentants des gouvernements ont approfondi leurs connaissances et renforcé leurs capacités d'utilisation et d'application des Principes CSA-IRA pour promouvoir un investissement durable et responsable.

- **Création de réseaux et de groupes de réflexion** – De nombreuses activités ont été menées à bien et ont débouché sur la mise en place de réseaux, de groupes restreints et de groupes de réflexion (par exemple: Confédération des réseaux de jeunes agri-entrepreneurs, Groupe restreint IRA et genre, Groupe de réflexion sur les investissements des jeunes agri-entrepreneurs et réseau d'universités) afin de rassembler des parties prenantes clés et de faciliter leur participation à des dialogues constructifs avec les décideurs politiques dans le but d'accroître l'investissement responsable, y compris pour les jeunes agri-entrepreneurs et les femmes rurales, ainsi que la diffusion des bonnes pratiques qui favorisent un changement porteur de transformation dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.

<sup>18</sup> Par exemple, AsiaDHRRA, qui fait partie du MSCPA, a investi pour ancrer les Principes du CSA-IRA dans les pays d'Asie au moyen de plusieurs activités, y compris dans les domaines du renforcement de la sensibilisation et du développement des capacités en insistent tout particulièrement sur l'autonomisation des femmes et des jeunes s'agissant de l'investissement responsable dans l'agriculture.

<sup>19</sup> Par exemple, le système de notation de l'investissement responsable dans l'agriculture (système de notation IRA), l'outil OCDE-FAO pour lutter contre la déforestation et la dégradation des forêts dans les chaînes d'approvisionnement agricoles.

<sup>20</sup> Les lois relatives à l'agriculture sous contrat ont souvent été révisées sur la base de l'[Accord type](#) (2018, FAO et IIDD) qui est conforme au CSA-IRA.

<sup>21</sup> 2020. FAO. [Stimuler et pérenniser les investissements des jeunes agri-entrepreneurs – Outil de planification stratégique](#).

*Exemples de résultats qualitatifs:* en Tunisie, un groupe de réflexion multipartites comprenant plus de 60 représentants de plus de 25 institutions a élaboré des propositions de mesures pour donner aux jeunes des moyens d'investir de manière responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, lesquelles ont été validées par des centaines de Tunisiens lors de consultations en ligne. Certaines de ces solutions ont également fait l'objet d'essais-pilotes au sein du Pôle agri-accélérateur. Des éléments en vue de l'élaboration d'une stratégie nationale sur l'investissement responsable dans l'agriculture ont été publiés conjointement par l'Agence nationale de promotion des investissements agricoles, l'Institut national de recherche pour l'agriculture et la FAO.

GESPLAN de l'Université polytechnique de Madrid (UPM) a coordonné la création d'un réseau d'universités latino-américaines pour la diffusion et l'application des Principes CSA-IRA en s'appuyant sur le rôle déterminant que le monde universitaire a joué en demandant une approche globale pour l'université, y compris par l'inscription dans les programmes universitaires des Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture.

- **Élaboration/évaluation de projets, de stratégies nationales, de plans d'action, de codes des investissements agricoles, de contrats types, d'un cadre législatif ou politique** – De nombreux projets, programmes, stratégies nationales, plans d'action, codes des investissements agricoles<sup>22</sup>, contrats types et cadres législatif et politiques ont tenu compte des Principes CSA-IRA. Par ailleurs, certains projets ont fait appel à des outils d'analyse afin d'identifier les difficultés et les débouchés en matière d'investissement responsable dans l'agriculture conformément à ces Principes. Plusieurs organisations de petits producteurs de denrées alimentaires, organisations de jeunes agri-entrepreneurs et autres organisations de la société civile ont participé à un dialogue politique avec les gouvernements et ont élaboré des propositions de cadres juridiques ou politiques.

*Exemples de résultats quantitatifs:* au Burkina Faso, des centaines de personnes ont participé à la mise au point, à la révision et à l'adoption de cadres juridiques nouveaux ou révisés conformes aux Principes IRA. Plusieurs plans d'action nationaux ont été élaborés au Libéria, en Mauritanie, au Sénégal et en Sierra Leone pour créer des environnements porteurs pour l'investissement responsable dans l'agriculture.

- **Investissements** (par des gouvernements, des institutions internationales, des organisations du secteur privé ou non gouvernementales et de la société civile) – Plusieurs expériences faisaient état d'investissements par des gouvernements, des institutions internationales, des organismes du secteur privé ou des organisations non gouvernementales en faveur de tous les travailleurs des secteurs agricoles et de l'alimentation, notamment les petits exploitants, y compris les jeunes et les femmes avec pour objectif général de les former afin de renforcer leurs capacités techniques pour qu'ils deviennent des agents du changement ainsi que pour accroître leurs revenus, créer des emplois, améliorer leurs moyens de subsistance et contribuer ainsi au développement des zones rurales.

*Exemples de résultats quantitatifs:* en Azerbaïdjan, plus de 10 000 petits exploitants agricoles ont bénéficié d'un investissement et d'un appui ciblés ce qui a permis de créer et de préserver des emplois, d'améliorer les revenus et de réduire la pauvreté.

---

<sup>22</sup> Quelques exemples: 1) le Burkina Faso a adopté un nouveau [Code des investissements agricoles](#) conforme aux ODD et au CSA-IRA, l'Éthiopie a mis au point un code de bonnes pratiques pour les investissements intitulé «[Code de bonnes pratiques sociales et environnementales pour une agriculture commerciale responsable en Éthiopie](#)» (*Scup*) afin d'investir de manière responsable dans l'agriculture.

En Équateur, la «Fundación Casa Campesina Cayambe»<sup>23</sup> (FCCC) a documenté une série de projets pour lesquels des investissements ont été réalisés dans des équipements techniques et/ou des formations de renforcement des capacités destinées à de petits exploitants, y compris des communautés autochtones, pour accroître la qualité et la quantité de la production agricole, améliorant ainsi leurs revenus et leurs moyens de subsistance.

- **Formulation et mise en œuvre de stratégies nationales et régionales spécifiques** – La formulation et la mise en œuvre de stratégies nationales et régionales spécifiques pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, en faveur de tous les travailleurs des secteurs agricole et alimentaire, en particulier les petits exploitants, y compris les jeunes et les femmes, ont été mentionnés. Des informations ont été communiquées sur des politiques et des lois nationales et régionales officiellement approuvées établissant l'obligation pour le gouvernement de traiter des questions de la sécurité alimentaire et de la nutrition en appliquant les Principes CSA-IRA.

*Exemples de résultats quantitatifs:* il a été fait état des mesures prises par des parlementaires de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes pour approuver la législation nationale et régionale (lois types) incorporant les Principes IRA.

Des États membres de l'ASEAN ont adopté un plan d'action pour l'application des Principes ASEAN-IRA qui sont ancrés dans le CSA-IRA afin d'accroître les investissements responsables dans les secteurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la foresterie de l'ASEAN.

#### D. Éléments centraux mentionnés qui ont favorisé une adoption et/ou adaptation réussie

44. Plusieurs facteurs externes ont pesé de manière positive sur les résultats obtenus. Les contributions ont mis en avant plusieurs éléments centraux récurrents, notamment des externalités qui ont favorisé l'obtention de résultats positifs après l'utilisation des Principes CSA-IRA:

- **instauration d'un environnement politique favorable** que l'on retrouve dans des stratégies nationales et régionales. **La priorité accordée par les gouvernements et les parlementaires** à la lutte contre la faim et la malnutrition à tous les niveaux a été considérée comme essentielle, y compris en encourageant l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et en s'assurant que les stratégies nationales sont conformes aux Principes CSA-IRA;
- **engagement et appui solides d'organismes des Nations Unies, d'organisations de la société civile, d'universités et autres instituts techniques** pour ce qui est de diffuser, de traduire et d'adapter les Principes du CSA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, en particulier, les **partenariats techniques et l'appui** fourni aux gouvernements par des organismes des Nations Unies, l'Office fédéral suisse de l'agriculture, les universités et d'autres institutions spécialisées telles que l'IIDD pour fournir des outils pratiques d'élaboration et de définition de politiques et programmes et faciliter l'intégration des Principes CSA-IRA dans les cadres juridiques nationaux, régionaux et mondiaux;

<sup>23</sup> Pour de plus amples informations voir: [«La Fundación Casa Campesina Cayambe y el modelo de desarrollo»](#) (FCCC).

- **activités de sensibilisation destinées à l'ensemble des parties prenantes**, y compris les gouvernements, les parlementaires, les organisations de la société civile, les universités, les agences de développement, les instituts internationaux, les organisations et coopératives d'agriculteurs et autres afin d'œuvrer conjointement à la définition d'initiatives, de plans d'action et à la réforme des politiques en faveur d'un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires;
- **dialogues multipartites, partenariats et collaboration** entre les principales parties prenantes pour élaborer et mettre en œuvre des plans stratégiques afin de combler les lacunes dans l'application des Principes IRA;
- **vif intérêt manifesté par toutes les parties prenantes**, y compris les gouvernements et les organismes des Nations Unies pour mener à bien des initiatives qui encouragent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes ainsi que la participation des jeunes aux secteurs de l'agroalimentaire en leur fournissant un appui;
- **participation et responsabilisation** des acteurs locaux, y compris les communautés autochtones, et moyens permettant d'identifier des solutions adaptées au contexte pour intégrer les Principes IRA et élaborer des programmes et stratégies plus durables dans le secteur agricole;
- **exhaustivité et clarté de l'outil stratégique CSA-IRA**, qui comprend un large éventail de questions économiques, sociales, de gouvernance et environnementales qui offrent une base solide pour l'élaboration de plans d'investissements responsables adaptés au contexte;
- **mise en place de programmes d'apprentissage et d'ateliers techniques** axés sur l'investissement responsable dans l'agriculture, lesquels ont été essentiels pour identifier les priorités et les besoins des participants et adapter l'utilisation des Principes CSA-IRA en fonction des besoins recensés lors des discussions;
- **intégration réussie de précédents outils stratégiques du CSA** tels que les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers dans les structures gouvernementales, laquelle a contribué à susciter un intérêt pour des questions particulières en matière d'investissement agricole en appliquant des Principes CSA-IRA spécifiques dans les politiques, lois et programmes concernés.

### **E. Principales contraintes et difficultés en ce qui concerne l'adoption et/ou l'utilisation des Principes CSA-IRA**

45. La présente section donne un aperçu des contraintes et difficultés liées à l'application des principes CSA-IRA:

- **la méconnaissance de l'existence des Principes CSA-IRA**, ce qui conduit à conseiller de manière récurrente d'améliorer la communication pour les promouvoir, les partager et les diffuser à tous les niveaux y compris auprès des acteurs de base;
- **l'absence d'un environnement favorable aux investissements**, notamment pour les jeunes dans les secteurs agricoles et agroalimentaires;
- **le manque de continuité des activités de gestion** des gouvernements et des ministères ce qui nuit à la mise en œuvre des initiatives et à leurs résultats;
- **l'insuffisance du soutien financier et technique** requis pour appliquer les Principes CSA-IRA, notamment pour transformer leurs concepts théoriques en activités, projets et plans réalisables et concrets, les adapter aux besoins spécifiques du contexte et les traduire dans les langues locales;

- **le manque de volonté politique et d'engagement** pour appliquer les Principes;
- **l'absence de méthodes spécifiques et de matériel d'appui** pour aider les parties prenantes à identifier les mesures concrètes essentielles à l'application des Principes CSA-IRA;
- **les conflits en cours** qui posent des défis majeurs au développement social et économique dans tous ses aspects, y compris les obstacles à l'intégration des Principes CSA-IRA pour réformer les cadres juridiques qui présentent des faiblesses;
- **la pandémie de Covid-19** qui a retardé à de nombreuses reprises la mise en œuvre des activités, en dépit de l'intérêt et de la détermination des partenaires concernés;
- **l'absence de mécanismes de coordination et de responsabilisation multipartites** bien définis et efficaces entre les multiples secteurs publics à tous les niveaux et tous les acteurs concernés pour maintenir le dialogue, tirer des enseignements de l'expérience partagée afin de soutenir l'utilisation des Principes IRA;
- **le mauvais état des infrastructures** qui nuit aux activités agricoles des petits exploitants en particulier de ceux qui vivent dans des zones rurales et reculées.

### F. Mise en valeur de quelques bonnes pratiques

46. Les contributions ont décrit un certain nombre de bonnes pratiques qui ont concouru à la réussite des expériences d'utilisation des Principes CSA-IRA. On citera, notamment:

- **autonomisation de toutes les parties prenantes** pour leur permettre de s'engager activement dans l'utilisation des Principes CSA-IRA dans les politiques et programmes nationaux et régionaux en:
  - évaluant les capacités<sup>24</sup> pour définir celles qui doivent être renforcées aux niveaux institutionnel, organisationnel et individuel et en menant des consultations préliminaires avec les interlocuteurs gouvernementaux afin de recenser tous les ministères/agences concernés qui seraient les plus à même de participer aux différentes réunions et formations techniques prévues dans les années à venir;
  - sensibilisant efficacement les groupes cibles, y compris les responsables gouvernementaux, les parlementaires et les communautés dans le cadre de manifestations et de dialogues de sensibilisation et de formations au renforcement des capacités pour appliquer correctement les Principes CSA-IRA et former des parties prenantes déterminées qui se soutiennent mutuellement, afin de créer un environnement porteur pour l'investissement responsable dans l'agriculture;
  - mettant au point les outils et les instruments visant à contextualiser les Principes CSA-IRA et en les ajustant à des réalités particulières.
- **identification de «points d'entrée» bien définis**, basés sur des priorités nationales et locales, afin de cibler les premières étapes du projet/programme pour simplifier l'application des Principes;

---

<sup>24</sup> Exemples d'outils d'évaluation des capacités: 2018, FAO. [Augmenter les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires par et pour les jeunes: Outil d'analyse des capacités](#). 2020, FAO et HAFL. [Stimuler et pérenniser les investissements des jeunes agri-entrepreneurs – Outil de planification stratégique](#); 2021, FAO. [Outil d'analyse rapide des capacités – Renforcer les capacités pour améliorer les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires](#).



- **création de partenariats avec des institutions clés** capables de fournir un appui au renforcement des capacités et un soutien technique en matière d'investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, telles que la FAO, l'IISD ainsi que d'autres institutions spécialisées qui contribuent à l'élaboration de politiques d'investissements responsables intégrant les Principes CSA-IRA;
- **instauration d'une volonté politique forte** et d'un consensus multipartite;
- **utilisation des directives relatives à l'application des Principes CSA-IRA** en tant qu'outil essentiel pour compléter les autres outils disponibles en matière d'investissement responsable dans l'agriculture;
- **approche multipartite qui rassemble toutes les parties prenantes concernées, de manière inclusive et participative**, tels que les gouvernements et les acteurs non-étatiques, les parlements, les universités, les instituts de recherche, les groupes concernés et les communautés locales, y compris les femmes et les jeunes et le secteur privé pour élaborer une «feuille de route» commune, réaliser des activités et en assurer le suivi en vue d'une application efficace des Principes CSA-IRA;
- **responsabilisation** en tant qu'élément essentiel pour instaurer la confiance entre les partenaires, associer les femmes et les jeunes, et faire progresser les travaux sans rencontrer de résistance majeure;
- **mobilisation des ressources financières** pour soutenir les parties prenantes dans l'application des Principes IRA;
- **définition d'un mécanisme de suivi** des activités pour une application efficace des Principes CSA-IRA. Une méthodologie devrait être mise au point pour s'assurer que ce suivi s'effectue de manière cohérente, transparente et complète.

### **G. Mesures concrètes à prendre pour améliorer l'utilisation future des Principes CSA-IRA**

47. Les contributions ont mentionné la nécessité d'améliorer la diffusion des Principes CSA-IRA afin de sensibiliser les parties prenantes et les responsables à leur existence et d'assurer la mise en réseau et la coordination, en particulier avec les décideurs et les personnes qui œuvrent sur le terrain. Pour cela, il faudra mettre en place ou maintenir des plateformes multipartites, élaborer des outils pédagogiques, organiser des formations, des séminaires, des ateliers, des conférences et élaborer des publications, y compris des programmes pour donner aux jeunes et aux femmes rurales des moyens de s'engager dans l'investissement responsable dans l'agriculture et de participer aux processus de prise de décision qui y sont associés.

48. En partenariat avec les institutions spécialisées, les Principes CSA-IRA continueront d'être utilisés en tant que base de la conception et de l'élaboration de nouvelles directives au niveau national, d'outils stratégiques et de contrats types pour les investisseurs et/ ou pour actualiser et compléter les instruments d'application existants afin de les mettre en œuvre à l'aide de mesures concrètes et pratiques et d'assurer leur suivi par différents acteurs aux niveaux national, régional et mondial.

49. Les parties prenantes s'emploieront à améliorer l'environnement porteur pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, à susciter un engagement politique de haut niveau plus fort en utilisant les Principes CSA-IRA pour élaborer, des stratégies, des politiques et des lois et des programmes, les améliorer et assurer le suivi de leur mise en œuvre, en garantissant un investissement public et privé suffisant et accru dans l'agriculture, y compris pour soutenir les jeunes entrepreneurs et garantir la sécurité alimentaire et la nutrition.

## **V. SYNTHÈSE DES CONTRIBUTIONS DES PARTIES PRENANTES SUR LES MANIFESTATIONS ORGANISÉES POUR EXAMINER ET/OU DIFFUSER LES PRINCIPES CSA-IRA**

### **A. Métadonnées sur les caractéristiques des contributions reçues**

50. Treize des contributions avaient pour objet de décrire les résultats des manifestations multipartites. Leur liste figure à l'annexe I. Les manifestations diffèrent pour ce qui est de la couverture géographique (trois nationales, six régionales et quatre mondiales), de la portée et de la participation. Différents groupes d'acteurs de la sécurité alimentaire et de la nutrition y ont participé, notamment des parlementaires et des représentants des pouvoirs publics, d'organisations de la société civile (OSC), d'universités, d'organismes du système des Nations Unies et du secteur privé. Les communautés touchées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition ont été représentées ou ont participé directement à toutes les manifestations qui se sont tenues aux niveaux mondial, régional ou national. Les manifestations sont brièvement présentées ci-après.

#### **E1. Niveau national – République du Gabon, «Atelier de renforcement des capacités à l'intention des parlementaires gabonais sur les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires», 3 et 4 mars 2022**

La FAO, l'IIDD et l'Alliance parlementaire gabonaise de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (APGSAN) ont organisé des ateliers de renforcement des capacités pour accroître la sensibilisation des parlementaires aux Principes CSA-IRA et leur fournir des orientations sur leur rôle dans la création de conditions favorables aux investissements durables et responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires. Les parlementaires se sont engagés à élaborer des cadres nationaux, législatifs et institutionnels conformes à ces Principes et à continuer de renforcer les capacités des parlementaires et des fonctionnaires de l'Assemblée.

#### **E2. Niveau national – République du Congo, «Atelier de renforcement des capacités à l'intention des parlementaires sur les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires», 23 et 24 novembre 2021**

À l'issue d'un webinaire sur «le rôle des parlementaires dans le renforcement des investissements responsables dans l'agriculture en Afrique», organisé en décembre 2020 par la FAO, l'IISD, le Parlement panafricain, l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est et le Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les parlementaires ont fait savoir qu'ils souhaitaient obtenir plus d'informations sur les Principes CSA-IRA. En novembre 2021, la FAO, l'IISD et l'Alliance parlementaire congolaise de la sécurité alimentaire et de la nutrition ont organisé des ateliers de renforcement des capacités à l'intention de 150 parlementaires et sénateurs de la République du Congo dans le but de mieux les sensibiliser à ces Principes et d'en améliorer la compréhension. Dans le cadre des mesures de suivi, l'Alliance pour la sécurité alimentaire et la nutrition du Parlement congolais établira une feuille de route afin de concrétiser les engagements pris à l'occasion de ces ateliers pour progresser sur la voie de la mise en place de systèmes alimentaires plus durables en Afrique.

#### **E3. Niveau national – République démocratique populaire lao «Dialogue national multipartites sur l'investissement responsable dans l'agriculture», 10 novembre 2021**

Le dialogue multipartite a été organisé conjointement par le Gouvernement de la République démocratique populaire lao avec le soutien de la FAO en collaboration avec Helvetas et la Société allemande pour la coopération internationale (GIZ). Le dialogue d'une journée a réuni 151 participants, dont 69 représentants d'agences gouvernementales (aux niveaux national, provincial et de district), 58 représentants d'organismes des Nations Unies, d'OSC et d'ONG, neuf d'universités, deux du secteur privé et 14 identifiés comme des consultants indépendants. Ce dialogue a été l'occasion de débattre des moyens d'instaurer un environnement plus porteur pour l'investissement responsable dans l'agriculture au niveau national. En outre, l'enquête menée au cours du dialogue a

montré que même si la République démocratique populaire lao a récemment attiré plus d'investissements responsables, de nombreuses difficultés demeurent à cet égard dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, tels que l'agriculture sous contrat, les dispositions relatives aux baux ruraux et la mauvaise utilisation des pesticides. Plusieurs dialogues supplémentaires sur l'investissement responsable dans l'agriculture sont prévus pour l'année en cours et les années à venir et porteront sur des domaines d'action prioritaires tels que le renforcement du cadre juridique y relatif, une meilleure sensibilisation d'un public ciblé, le renforcement des capacités des acteurs locaux et la clarification des rôles et responsabilités entre les différents secteurs et acteurs.

#### **E.4 Niveau régional – Amérique latine et Caraïbes, «Application des Principes CSA-IRA au secteur de l'industrie agroalimentaire», 24 mars 2022, Lima.**

Des représentants des organisations des Nations Unies, de la société civile et du secteur privé ont participé à une manifestation organisée par l'Université polytechnique de Madrid (UPM) pour présenter les résultats obtenus à l'issue d'un Programme exécuté entre décembre 2021 et janvier 2022 et axé sur l'utilisation des Principes CSA-IRA dans des contextes spécifiques (coopérative, entreprise, association productive, etc.). Ce programme a réuni 69 participants de dix pays rassemblés en huit groupes de travail et un total de 20 universités de dix pays qui ont œuvré à diffuser ces Principes contribuant ainsi au succès de cet exercice. Cette manifestation a montré que chaque participant au Programme pouvait analyser chacun des Principes en fonction de leur contexte et en recenser les lacunes, lesquels ont été assortis de plusieurs objectifs en vue de leur réalisation, ce qui permettra d'améliorer la gouvernance des entités participant à la manifestation.

#### **E.5 Niveau régional – Amérique latine et Caraïbes, «Vers une conduite responsable des entreprises grâce aux Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires» 3 et 4 novembre 2020, Lima**

Des représentants d'organismes des Nations Unies, d'OSC et du secteur privé ont participé à un séminaire de deux jours organisé par les instances universitaires pour familiariser des producteurs, des entrepreneurs, des directeurs d'associations et d'universités avec les Principes CSA-IRA afin de faciliter leur incorporation dans les plans de travail et les objectifs de leurs entreprises et instituts ([Protocole d'accord FAO/FGUPM du 29-11-2019](#)). La collaboration et le dialogue entre les acteurs concernés s'en trouvent ainsi renforcés ce qui permet d'améliorer la gouvernance au sein des entreprises. Plus de 200 personnes ont participé au séminaire en tant qu'observateurs ou intervenants, et les gestionnaires de grandes entreprises et associations du secteur agroalimentaire ont montré qu'ils appliquaient certains Principes CSA-IRA en fonction de leurs besoins. Un nouveau Protocole d'accord est en cours d'élaboration (de juin 2021 à juillet 2022) ayant pour objectifs d'améliorer la sensibilisation et l'application des Principes CSA-IRA.

#### **E.6. Niveau régional – Amérique latine et Caraïbes, «Vers un enseignement universitaire porteur de transformation: les Principes CSA-IRA pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires», 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2020, Équateur**

Environ 250 représentants d'organismes des Nations Unies, d'OSC, du secteur privé et des milieux universitaires ont participé à une conférence de deux jours organisée par les instances universitaires avec pour objectif principal de partager les enseignements tirés de l'expérience de l'utilisation et de l'application des Principes CSA-IRA, notamment leur inclusion dans les programmes universitaires, et de mettre en commun les données d'expérience et les idées afin de continuer à améliorer leur diffusion. Un [site web](#) a été lancé pendant cette conférence en tant qu'initiative académique du groupe de recherche Gesplan-UPM qui collecte toutes les informations relatives au programme de formation sur les principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires en collaboration avec la FAO afin de fournir de manière transparente une synthèse des travaux menés à bien depuis 2016.

**E7. Niveau régional – Amérique latine et Caraïbe, «Renforcement des capacités d'élaboration de cadres juridiques et politiques pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires: Atelier sur l'évaluation des besoins en matière de capacités», 16-18 mai 2018 (Guatemala), du 19 au 21 septembre 2018 (République dominicaine)**

L'Organisation internationale de droit du développement (IDLO) et la FAO ont organisé une série d'ateliers sur l'évaluation des besoins en matière de capacités pour déterminer les besoins nationaux dans ce domaine afin d'accroître l'investissement responsable dans l'agriculture au Guatemala et en République dominicaine. Il a été souligné que ces deux pays étaient dotés d'un large cadre législatif relatif aux investissements dans l'agriculture, lequel pouvait être renforcé en l'alignant sur les Principes CSA-IRA. Toutefois, du fait de la mauvaise connaissance de ces Principes et de leur pertinence dans ces contextes nationaux, leur adoption reste limitée au niveau national dans ces deux pays.

**E8. Niveau régional – Afrique, «Rôle des parlementaires pour accroître les investissements responsables dans l'agriculture en vue d'une transition vers des systèmes alimentaires plus durables en Afrique», 15 décembre 2020**

Le Parlement panafricain, l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est et le Parlement de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ont organisé une manifestation conjointement avec la FAO et la société civile pour explorer les liens entre les investissements responsables dans l'agriculture et les ODD, déterminer dans quelle mesure les parlementaires ont encouragé la participation effective des femmes à la sécurité agricole et alimentaire et recenser les moyens permettant de mettre en application le guide intitulé «[L'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires. Guide pratique destiné aux parlementaires et aux conseiller parlementaires](#)». Parmi les points qui ont été abordés, il a notamment été souligné qu'il était important que les Principes CSA-IRA soient utilisés et intégrés dans des politiques, cadres juridiques et mesures d'incitation transparents et stables aux niveaux national et régional. En outre, le secrétariat de la Communauté d'Afrique de l'Est (CEA) et l'Assemblée législative de l'Afrique de l'Est ont décidé de redynamiser le processus d'élaboration du modèle de contrat de la CEA pour l'investissement dans l'agrobusiness en tant qu'outil de référence régionale fondé sur les Principes CSA-IRA pour les gouvernements, les parlementaires, les agriculteurs, les investisseurs et la société civile

**E.9. Niveau régional – Europe, «Le rôle des investissements responsables dans l'agriculture pour une transition vers des systèmes alimentaires plus durables», 7 décembre 2020**

Environ 130 représentants d'organismes des Nations Unies, d'OSC, d'universités, de la Commission européenne et du Conseil de l'Union européenne ainsi que des parlementaires et des conseillers parlementaires du Parlement européen ont participé à cette manifestation organisée conjointement par l'Alliance parlementaire européenne contre la faim et la malnutrition et la FAO. Elle avait pour principal objectif d'évaluer l'importance des investissements responsables dans l'agriculture pour une transition vers des systèmes alimentaires plus durables. Au cours de cette manifestation, il a été souligné que jusque-là, l'Alliance parlementaire européenne contre la faim et la malnutrition et les institutions européennes connaissaient mal les Principes CSA-IRA, lesquels devraient être utilisés en tant qu'instruments de la réalisation des objectifs de développement durables et que les membres du Parlement européen devraient se réunir pour discuter de ce qu'ils pourraient faire pour renforcer l'investissement agricole responsable dans l'Union européenne, y compris leur engagement d'appliquer les Principes CSA-IRA.

**E10. Niveau mondial – «Mesures d'incitation pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires», 30 juin 2021**

Cette manifestation organisée conjointement par la FAO et des universités (en particulier le Centre colombien sur l'investissement durable) a permis de mieux faire connaître les Principes CSA-IRA et les mesures d'incitation en tant qu'outils pratiques pour accroître les investissements responsables à

ses 268 participants, à savoir des représentants de gouvernements, d'organismes des Nations Unies, du Comité de la sécurité alimentaire mondiale, de la société civile, en particulier l'Institut international pour l'environnement et le développement (IIED) et la World Association of Investment Promotion Agencies (WAIPA). Le [Guide sur les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires de la FAO-CCSI](#) a été présenté à l'occasion de cette manifestation. Basé sur les Principes CSA-IRA, il propose aux décideurs politiques et aux fonctionnaires techniques des directives sur l'utilisation à bon escient des mesures d'investissement responsable (ou comment il ne faut pas les utiliser) pour accroître les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires. Le Pôle agri-accelérateur Tunisie a également été présenté à cette occasion, lequel a fourni des services d'incubateur en même temps que des formations sur l'investissement responsable dans l'agriculture et le développement territorial.

### **E11. Niveau mondial «Symposium international sur le thème: « Réseaux parlementaires et enjeux liés à la sécurité alimentaire», 30-31 octobre et 1<sup>er</sup> novembre 2019, Maroc**

L'Association des Sénats et Secondes chambres d'Afrique et du Monde arabe a organisé cette manifestation sur les «Réseaux parlementaires et les enjeux liés à la sécurité alimentaire» en coopération avec la Chambre des Conseillers du Royaume du Maroc et la FAO. Elle a montré que de nombreux efforts avaient été déployés dans plusieurs régions du monde pour contribuer à assurer la sécurité alimentaire et à éradiquer la faim. Il a notamment été souligné que les activités relatives aux Principes IRA 1, 2, 4, 5, 6, 8 et 9 étaient menées à bien. Par ailleurs, cette manifestation a été l'occasion d'approfondir les connaissances entre les parlementaires afin de renforcer les cadres juridiques appropriés pour relever les défis posés par la sécurité alimentaire et la nutrition et sensibiliser à l'importance des investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

### **E12. Niveau mondial «Appliquer les directives du CSA pour les peuples et la planète», 3 juin 2021 (dans le cadre de la quarante-huitième session du CSA)**

Des représentants des gouvernements, des organismes des Nations Unies, des OSC, du secteur privé et du monde universitaire ont participé à cette manifestation organisée par l'ONU afin de montrer comment les produits politiques du CSA, y compris les Principes CSA-IRA ont été utilisés par des organisations représentant divers groupes d'acteurs, notamment les entreprises (Conseil mondial des entreprises pour le développement durable), la société civile (World benchmarking Alliance -WBA), les agriculteurs (OMA) et la science (CIAT). La WBA a notamment présenté un exposé technique sur la manière dont les Principes CSA-IRA et les Directives pour une gouvernance responsable des régimes fonciers du CSA ont été utilisés pour définir les [normes de la WBA pour l'alimentation et l'agriculture](#). La WBA a harmonisé sa méthode en ce qui concerne l'alimentation et l'agriculture sur les Principes CSA-IRA et en 2021, 350 des plus importantes entreprises agroalimentaires dans le monde ont été évaluées par rapport à ces normes. La WBA évaluera d'autres entreprises jusqu'en 2023 ce qui permettra d'éclairer la communication par les entreprises des progrès accomplis dans l'application des Principes CSA-IRA.

### **E13. Niveau mondial – «Webinaire sur l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires», 25 novembre 2021**

L'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN (AIPA) a organisé un webinaire sur l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires en collaboration avec la FAO et l'IIDD. Il avait pour objectif de présenter le concept d'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et de montrer que les Principes CSA-IRA avaient été incorporés dans les lois et réglementations nationales pertinentes, y compris par l'application des Directives de l'ASEAN sur l'investissement responsable dans l'agriculture. À l'occasion de ce séminaire, les participants se sont familiarisés avec ces Directives ainsi qu'avec le Manuel à l'usage des parlementaires sur l'investissement responsable dans l'agriculture. Il est prévu de poursuivre cette intégration dans les politiques nationales de chaque État membre de l'ASEAN et la FAO et l'IIDD continueront d'apporter

une assistance technique à l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN afin de leur fournir des informations et des orientations sur la promotion et l'application de ces Principes.

### **B. Principaux enseignements tirés de l'expérience acquise lors des manifestations organisées sur les Principes CSA-IRA – aux niveaux mondial/régional/national**

51. Les données d'expériences examinées durant ces manifestations montrent des approches semblables à celles décrites dans les expériences soumises individuellement. Quelques exemples des principaux enseignements tirés de l'expérience acquise lors de ces manifestations sont présentés ci-après:

- Les manifestations, ateliers, formations et **activités de sensibilisation** sur les Principes CSA-IRA sont nécessaires pour que les décideurs politiques puissent se familiariser avec les Principes et faire en sorte que les cadres réglementaires nationaux soient harmonisés avec ceux-ci.
- Les **publics cibles** sont mieux informer sur les Principes IRA afin de les **contextualiser** en fonction des besoins de régions ou pays particuliers et promouvoir leur application en légiférant et en élaborant des politiques au niveau national.
- Les **formations au renforcement des capacités** ont été considérées comme des activités essentielles pour orienter les principales parties prenantes y compris les parlementaires et les représentants des gouvernements, s'agissant de l'application des Principes CSA-IRA dans les cadres juridiques nationaux.
- La nécessité de **développer les capacités des investisseurs** afin qu'ils puissent agir conformément aux Principes CSA-IRA a été soulignée.
- Le **renforcement de la coordination et du dialogue** entre les gouvernements, les entreprises et les communautés a été considéré comme essentiel à l'obtention de résultats fructueux. Il a notamment été souligné que les mécanismes de coordination pouvaient faciliter l'utilisation des Principes CSA-IRA, **l'ouverture et la participation** devant rester des principes directeurs.
- Il a été mis en avant que les **rôles et les responsabilités** entre les organismes gouvernementaux et les autres acteurs clés **manquaient de clarté** et le «[Guide pratique destiné aux parlementaires et aux conseillers parlementaire](#)» a été jugé comme extrêmement utile pour leur fournir des orientations sur l'application des Principes CSA-IRA, y compris les Directives de l'ASEAN sur l'investissement responsable dans l'agriculture.
- La mise en place d'un **mécanisme de suivi et d'évaluation** systématiques des investissements joue un rôle déterminant pour identifier les lacunes, les combler et assurer le suivi des progrès réalisés dans l'application des Principes CSA-IRA.

## **VI. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

52. De nombreuses contributions ont souligné la pertinence des Principes CSA-IRA comme cadre pour concevoir, mettre en œuvre et suivre des initiatives qui traitent des caractéristiques essentielles de l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, recenser les parties prenantes clés et leurs rôles et responsabilités s'agissant de l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, donner un cadre pour guider les actions de toutes les parties prenantes concernées par la promotion d'un investissement responsable dont le besoin se fait fortement sentir. Le cadre a été jugé utile pour assurer la cohérence et la coordination des initiatives de tous les acteurs concernés ou pour mesurer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation progressive du droit à une alimentation suffisante.

53. Les contributions ont documenté la manière dont le CSA-IRA était utilisé et en quoi les expériences étaient conformes à ses Principes dans divers contextes. Elles ont souligné le fait qu'il était essentiel de donner des moyens d'action à tous les acteurs, grâce à des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, pour leur permettre de s'impliquer activement dans l'application des Principes CSA-IRA aux politiques et programmes nationaux et régionaux. En outre, les parties prenantes ont recommandé d'organiser des dialogues multipartites, de créer des partenariats et de collaborer avec tous les principaux acteurs pour coordonner l'application des Principes CSA-IRA qui sont interconnectés et complémentaires. Cela requiert la participation d'acteurs et d'organisations ayant des mandats, des compétences et des modes de fonctionnement différents, aux niveaux national et local et dans tous les secteurs, qu'il s'agisse de parlements, d'entités gouvernementales ou non gouvernementales, d'organismes des Nations Unies, de donateurs, d'universités et d'instituts de recherche et, surtout d'acteurs locaux. Les responsabilités et l'obligation de rendre des comptes doivent être clairement établies pour chacun des acteurs.

54. Les parties prenantes du CSA ont recommandé de continuer à suivre l'utilisation qui est faite du CSA-IRA et des autres produits du CSA afin de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation de sa vision qui est d'éliminer la faim et de garantir la sécurité alimentaire et la nutrition pour tous.

Annexe 1: Contributions documentant l'utilisation des Principes CSA-IRA à différents niveaux

<b>CONTRIBUTIONS DOCUMENTANT L'UTILISATION ET L'APPLICATION DES PRINCIPES DU CSA POUR UN INVESTISSEMENT RESPONSABLE DANS L'AGRICULTURE ET LES SYSTÈMES ALIMENTAIRES</b>
<b>Contributions de pays</b>
<b>Afrique</b>
A 1. Burkina Faso: Adoption d'un Code des investissements agricoles au Burkina Faso
A 2. Éthiopie: Intégration des Principes CSA-IRA dans le cadre juridique éthiopien pour les investissements agricoles
A 3. Madagascar: L'application des Principes CSA-IRA aux zones d'émergence agricole à Madagascar
A 4. Malawi: Intégration par le Malawi des Principes CSA-IRA dans les contrats types pour la Greenbelt Authority
A 5. Niger: Le Complexe de magasins de stockage d'oignon à échangeur géothermique
A 6. Sénégal: Vers une confédération de réseaux de jeunes agri-entrepreneurs sénégalais œuvrant en faveur d'un accroissement de l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires
A 7. Sierra Leone: Feuille de route pour un investissement responsable qui autonomise les femmes et encourage l'égalité des genres dans l'agriculture et les systèmes alimentaires
A 8. Tanzanie: Les produits laitiers nourrissent l'Afrique
A 9. Tunisie: Stimuler et pérenniser les investissements agricoles responsables des jeunes agri-entrepreneur en Tunisie
A 10. Zambie: Expérience de la Zambie
<b>Asie et Pacifique</b>
P 1. Inde: Expérience de l'Inde
P 2. République démocratique populaire lao: Élaboration d'instruments juridiques pour un investissement responsable dans l'agriculture en République populaire démocratique lao
P 3. République démocratique populaire lao: Les jeunes et l'agriculture en République démocratique populaire lao - Sensibiliser les jeunes aux IRA et renforcer leurs capacités dans ce domaine
P 4. Philippines: Investissements responsables dans l'agriculture: Expérience du secteur privé avec Morination en tant qu'étude de cas de l'ASEAN aux Philippines
<b>Europe et Asie centrale</b>
EcA 1. Azerbaïdjan: Investir pour accroître la capacité opérationnelle dans le secteur de l'égrenage du coton



<b>Amérique latine et Caraïbes</b>
L 1. Argentine: Développement rural inclusif: projet pilote dans une communauté rurale défavorisée
L 2. Bolivie: Mise en place de parcelles de démonstration pour la sécurité alimentaire
L 3. Bolivie: Formation des femmes rurales et autochtones pour une sécurité alimentaire durable
L 4. Colombie: Remplacement des cultures illicites dans les zones d'après conflit en Colombie - Asociación de Productores de Cacao de Vistahermosa - Meta «AGROCAVIS»
L 5. Équateur: Collecte communautaire de lait (Fundación Casa Campesina Cayambe 2022)
L 6. Équateur: Développement rural communautaire grâce au microcrédit autogéré et durable Fundación Casa Campesina Cayambe 2022
L 7. Équateur: Production agroécologique de légumes dans les communautés du canton de Cayambe. Fundación Casa Campesina Cayambe, 2022
L 8. Équateur: Récupération de systèmes de production andine
L 9. Équateur: Systèmes d'optimisation de l'eau dans l'agriculture Fundación Casa Campesina Cayambe, 2022
L 10. Mexique: Renforcement de la résilience et du développement économique des producteurs de maïs par la production et la commercialisation de leurs propres semences dans les hautes vallées centrales du Mexique
L 11. Pérou: Alliance UNMSM-ACRICUCEN pour le développement de la production commerciale de cochons d'Inde dans la vallée de Mantaro
L 12. Pérou: Développement rural inclusif en investissant dans la formation pour l'autonomisation des femmes et l'utilisation durable de la laine d'Alpaca dans la région des hauts plateaux du Pérou
<b>Contributions régionales</b>
R 1. Promouvoir l'outil CSA-IRA en Asie du Sud-Est avec les ONG de développement rural et les organisations de populations rurales
R 2. Engagements et mesures pour appliquer les Principes CSA-IRA dans la législation régionale et nationale et dans les plans de travail du Parlement latino-américain et des Caraïbes (PARLATINO)
R 3. Instaurer un environnement porteur pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires – Programmes de formation mixte pour six pays d'Afrique de l'Ouest
R 4. Renforcement des capacités des parlementaires et de leurs conseillers/conseillères relatives aux Principes CSA-IRA (Front parlementaire contre la faim en Amérique latine et dans les Caraïbes (FPH-ALC))
R 5. Du dialogue à l'action: Promouvoir l'égalité des genres et l'investissement responsable dans l'agriculture dans la région de la CEDEAO
R 6. Modèles d'entreprise inclusifs pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires
R 7. Programme de formation sur l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires pour les étudiants diplômés et universitaires

R 8. Promouvoir l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires dans les pays de la Communauté d'Afrique de l'Est: expérience de l'Assemblée législative d'Afrique de l'Est
R 9. Stimuler et pérenniser les investissements responsables des jeunes agri-entrepreneurs
R 10. Élaboration et applications des Directives de l'ASEAN visant à promouvoir un investissement responsable dans l'alimentation, l'agriculture et les forêts (ASEAN-IRA)
<b>Contributions mondiales</b>
G 1. Guide de l'IISD pour la négociation de contrats d'investissements dans les terres arables et l'eau
G 2. Plateformes multipartites de gouvernance foncière et investissement responsable dans l'agriculture: un échange interrégional et un cycle d'apprentissage pour les facilitateurs nationaux de ces plateformes
G 3. Accord type pour une agriculture contractuelle responsable
G 4. Outil de gestion OCDE-FAO relatif à la déforestation, à la dégradation des forêts et au devoir de diligence dans les filières agricoles
G 5. Outil de notation IRA
<b>CONTRIBUTIONS RENDANT COMPTE DES MANIFESTATIONS MULTIPARTITES ORGANISÉES SUR L'UTILISATION ET L'APPLICATION DU CADRE D'ACTION</b>
<b>Contributions de pays</b>
<b>E.1 Atelier de renforcement des capacités des parlementaires gabonais sur les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (République gabonaise)</b>
<b>E 2. Atelier de renforcement des capacités des parlementaires sur les investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires (République du Congo)</b>
<b>E 3. Dialogue multipartites national sur l'investissement responsable dans l'agriculture en République populaire démocratique lao (2021)</b>
<b>Contributions régionales</b>
<b>E. 4. Application des Principes CSA-IRA promus par la FAO au secteur agro-industriel</b>
<b>E.5. Vers une conduite responsable des entreprises avec les Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture (IRA) et les systèmes alimentaires</b>
<b>E 6. Vers un enseignement universitaire mondial porteur de transformation: Les principes CSA-IRA: Principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires</b>
<b>E 7. Renforcement des capacités d'élaboration de cadres juridiques et politiques pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires: ateliers d'évaluation des besoins en matière de capacités</b>
<b>E 8. Rôle des parlementaires pour soutenir les investissements responsables dans l'agriculture pour une transition vers des systèmes alimentaires plus durables en Afrique</b>
<b>E 9. Rôle des investissements responsables dans l'agriculture pour une transition vers des systèmes alimentaires plus durables</b>

<b>Contributions mondiales</b>
<b>E 10. Incitations à l'investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires</b>
<b>E 11. Symposium international sur le thème: «Réseaux parlementaires et enjeux liés à la sécurité alimentaire»</b> <b>الغذائي الأمن ورهانات البرلمانية الشبكات "موضوع حول الدولية الندوة</b>
<b>E 12. Application des directives du CSA pour les peuples et la planète</b>
<b>E 13. Webinaire sur l'investissement responsable dans l'agriculture et les Systèmes alimentaires</b>
<b>OBSERVATIONS SUPPLÉMENTAIRES RECUES</b>
<b>a. Civil Society Alliance for Nutrition (CSANN)</b>
<b>b. Département de l'agronomie, Université d'agriculture de Peshawar</b>
<b>c. Publications de la FAO</b>
<b>d. Ministère de l'agriculture (Iran)</b>
<b>e. Imperial College, London</b>